



FORMATIONS FEDERALES CORPS ARBITRAL

Demande d'inscription

(A renvoyer par mail au Service Formation : formation@ffdanse.fr)

COORDONNEES ET INFORMATIONS

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Téléphone : Mobile :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Structure de danse de référence :

N° de licence :

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Etes-vous en situation de handicap ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, veuillez préciser quels aménagements vous souhaiteriez voir mis en place pour le bon déroulé de votre formation/certification :

.
.
.

****Merci de nous fournir un certificat médical attestant de votre handicap ou votre document de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Le Service Formation vous contactera après réception de votre dossier pour connaître plus spécifiquement vos besoins et vos attentes, afin d'aménager au mieux votre session de formation.***

INSCRIPTION A LA FORMATION CORPS ARBITRAL



Nous vous rappelons que la détention d'un diplôme de juge régional est obligatoire pour candidater à une formation de juge national.



Nous vous rappelons que la validation du Test d'Exigence Préalable est obligatoire pour entrer en formation de juge.

Précisez l'objet de la formation que vous souhaitez suivre :

SCRUTATEUR : ☐

TITRE DE JUGE : ☐

PRESIDENT DE JURY : ☐

Niveau :

Départemental : ☐

Régional : ☐

National : ☐

Discipline choisie :

Précisez le lieu de la formation (si connu):

Date de la formation (si connue) :

INSCRIPTION AU TEP

Test d'Exigence Préalable déjà réalisé : ☐ Oui Date : ☐ Non

Si oui :

Précisez le lieu du TEP (si connu) :

Date du TEP (si connue):

La discipline ou danse choisie:

VOTRE PROJET

Veuillez adresser une lettre de motivation avec votre dossier d'inscription .

VOTRE PARCOURS

PASSPORT DANSE

Avez vous un niveau certifié par le passeport danse et dans quelle(s) discipline(s)

.....

FORMATION TECHNIQUE /RESULTATS SPORTIFS
--

Dates et la durée	Structure/Ecoles de danse/ Stages	Disciplines Spécialités pratiquées	Niveau atteint

Le cas échéant, veuillez indiquer vos principaux résultats sportifs ou spectacle de danse

Dates	Titres obtenus / Démonstrations/ Spectacles

EXPERIENCE DANS L'ENCADREMENT

Avez-vous une expérience dans l'encadrement de public : animation , entraînements, coaching etc...
Indiquez vos principales expériences bénévoles et ou professionnelles

Dates /Durée	Poste occupé/Fonction	Descriptif	Actions professionnelle Ou bénévole

PUBLICS ENCADRES ET CONTEXTE

Expérience avec quel type de public (âge, niveau)	Contexte/ Discipline enseignée

EXPERIENCE DANS LE CORPS ARBITRAL

Indiquez si vous avez déjà suivi une formation liée au corps arbitral quel que soit le sport ou la discipline.

Dates / Durée	Sport / Discipline	Formation pour quel poste / Fonction ?	Il y avait-il une certification ?	Avez-vous obtenu le titre visé ?

Retracez vos principales expériences dans le corps arbitral quel que soit le sport ou la discipline.

Dates / Durée	Sport / Discipline	Poste occupé / fonction(s)	Niveau de compétition

☐ En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de ventes (dernières pages de ce document)

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce dossier.

Nom-Prénom :

Date :

Signature :

ANNEXE

Documents à fournir pour un positionnement ou une formation.



Les documents fournis pour une inscription au TEP, comptent pour la formation à suivre. Seuls les dossiers complets seront validés par le service Formation.

Date de la demande :

Vous devez fournir les éléments suivants :

- Copie recto/verso de votre pièce d'identité
- Extrait de casier judiciaire n°3 vierge de moins de 3 mois
- Certificat médical déclaration de handicap spécifique ou document RQTH
- Attestation PSC1 ou GQS
- Règlement en ligne via HelloAsso :
 - TEP : <https://www.helloasso.com/associations/federation-francaise-de-danse/boutiques/inscription-test-d-evaluation-prealable>
 - Formation Transverse : <https://www.helloasso.com/associations/federation-francaise-de-danse/boutiques/formation-transverse-corps-arbitral>
 - Formation Spécifique : <https://www.helloasso.com/associations/federation-francaise-de-danse/boutiques/formation-specifique-corps-arbitral>
 - Formation Scrutateur : <https://www.helloasso.com/associations/federation-francaise-de-danse/boutiques/formation-scrutateur>

Les tarifs de la formation :

- 80 euros Test d Exigence Préalable
- 40 euros formation transversale (en visio environ 6h)
- 100 euros par journée de formation et certification comprise

Formations FFDanse

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations de formation proposés par la Fédération Française de Danse (FFDanse). L'inscription à une formation implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, par le financeur et le participant, des présentes conditions.

2. Modalités d'inscription

Les demandes d'inscription doivent être effectuées via le dossier d'inscription prévu à cet effet et des pièces administratives obligatoires, au plus tard 10 jours avant la date de début de la formation. Après validation de la réception par la FFDanse, le participant s'engage à effectuer, sous 8 jours, le règlement de la formation, par virement via HelloAsso.

Les inscriptions sont traitées dans l'ordre chronologique de réception. Si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou excessif, une proposition de report vers une session ultérieure pourra être faite (voir article 6).

3. Convocation et attestation de stage

Une convocation confirmant la participation sera envoyée au participant 8 jours avant le début de la formation. L'attestation de participation sera envoyée par courriel uniquement à l'issue de la formation complète.

4. Tarifs

Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques, l'examen technique et la certification. Les frais d'hébergement et de restauration demeurent à la charge exclusive du participant.

5. Facturation et modalités de paiement

La facture sera transmise au participant sur demande, après encaissement du règlement. En cas de retard ou défaut de paiement, la FFDanse se réserve le droit de réattribuer les places réservées.

Si le paiement est effectué par un organisme financeur désigné par le participant, celui-ci demeure responsable du règlement intégral en cas de défaillance ou de retard de cet organisme.

6. Retard, absence, annulation ou interruption de la formation

Tout retard et toutes absences doivent être signalée par le participant au formateur ou par mail à formation@ffdanse.fr dès que possible. Toute annulation doit être signalée immédiatement par téléphone et confirmée par écrit. Un remplacement de participant issu de la même structure est possible sous réserve de conformité au profil requis.

En cas d'absence totale ou partielle du participant, le coût intégral de la formation reste dû à la FFDanse. La FFDanse se réserve également le droit d'annuler ou reporter une formation en cas de nombre insuffisant ou excessif de participants. Dans ce cas précis, la FFDanse proposera un report à une date ultérieure après accord du participant.

7. Protection des données personnelles et propriété intellectuelle

Les données personnelles collectées lors de l'inscription peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la législation sur la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978), le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données.

Tous les supports pédagogiques fournis par la FFDanse sont protégés par les droits d'auteur. Leur reproduction, diffusion ou communication sans autorisation préalable constitue un acte de contrefaçon passible de sanctions légales.

8. Force majeure

La responsabilité de la FFDanse ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de retard lié à un événement de force majeure tel que défini par la loi ou les juridictions françaises, notamment grèves, troubles sociaux, catastrophes naturelles, incendies, défaillances techniques ou blocages des réseaux.

9. Respect des CGV

L'acceptation des présentes CGV est sans réserve. Tout manquement pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat par la FFDanse sans aucun remboursement, sans préjudice d'éventuelles actions complémentaires.

10. Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter strictement le règlement intérieur applicable à chaque formation.

11. Assurance et responsabilité

Chaque participant doit impérativement être titulaire d'une licence fédérale incluant une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés par le participant à la FFDanse ou à des tiers dans le cadre de la formation.

La responsabilité de la FFDanse est limitée strictement aux dommages directs, avérés et prouvés par le participant, dans la limite du montant effectivement payé pour la formation concernée. En aucun cas, la responsabilité de la FFDanse ne pourra être engagée pour des dommages indirects tels que perte d'exploitation, perte de données, atteinte à l'image ou manque à gagner.

Formations FFDanse

Le présent règlement intérieur définit les règles applicables aux participants et formateurs lors des formations organisées par la Fédération Française de Danse (FFDanse). Il vise à assurer un cadre favorable au bon déroulement des sessions de formation dispensées par la FFDanse en collaboration avec les comités territoriaux ou départementaux chargés de la logistique des lieux et des équipements.

Article 1- Objet et champ d'application

Ce règlement intérieur s'applique à tous les participants, formateurs et intervenants participant à une formation organisée sous l'égide de la FFDanse, quel que soit le lieu choisi par les comités locaux.

Article 2- Organisation logistique

La FFDanse délègue aux comités territoriaux ou départementaux la responsabilité de choisir des locaux et équipements adaptés à la formation. Ces comités veillent à la conformité des installations utilisées (sécurité, hygiène, accessibilité et équipements pédagogiques nécessaires au déroulement des activités de formation).

Article 3- Conditions d'inscription et d'accès aux formations

L'inscription aux formations est soumise au respect des critères d'éligibilité fixés par la FFDanse. Les participants doivent fournir les documents requis et s'acquitter des frais d'inscription selon les modalités communiquées dans les dossiers d'inscription.

Article 4- Horaires et assiduité

Les participants s'engagent à respecter les horaires des formations. Toute absence ou retard doit être justifié et signalé à l'encadrement. Une absence partielle ou totale, peut entraîner la non-délivrance de l'attestation de participation.

Article 5- Règles de comportement

Les participants doivent adopter une attitude respectueuse. Tout comportement jugé irrespectueux, discriminatoire ou contraire à l'éthique de la Fédération pourra entraîner une exclusion immédiate sans remboursement des frais engagés.

Dans le cadre des formations organisées par la Fédération Française de Danse (FFDanse), les participants doivent observer une conduite respectueuse et conforme aux valeurs et principes éthiques promus par la Fédération envers les formateurs, les intervenants, les autres participants et le personnel administratif. Les règles de comportement attendues incluent notamment :

- Le respect absolu des formateurs, des intervenants et de l'ensemble des participants et du personnel administratif
- La ponctualité et l'assiduité à l'ensemble des modules et activités programmés.
- Une attitude ouverte, coopérative et bienveillante favorisant un climat propice à l'apprentissage collectif.
- Le respect des consignes pédagogiques et des espaces de formation mis à disposition.
- L'interdiction de tout propos ou comportement discriminatoire fondé sur l'origine, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la condition physique ou tout autre motif prohibé par la loi.

- L'interdiction de comportements violents, intimidants, insultants, harcelants ou portant atteinte à l'intégrité physique et morale d'autrui.

En cas de manquement à ces règles, le Pôle Formation de la FFDanse pourra proposer un entretien individuel de médiation afin de permettre au participant concerné d'échanger sur les faits reprochés et de trouver une solution appropriée.

Toutefois, tout comportement jugé gravement irrespectueux, discriminatoire ou contraire à l'éthique de la Fédération pourra faire l'objet d'une sanction immédiate, allant jusqu'à l'exclusion définitive de la formation, et ce sans remboursement des frais déjà engagés par le participant.

Article 6- Respect des locaux et utilisation du matériel pédagogique

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les locaux, équipements et matériels mis à leur disposition. En cas de dommages matériels volontaires ou par négligence, le participant pourra être tenu responsable des frais occasionnés pour réparation ou remplacement.

Article 7- Hygiène et sécurité

Chaque participant est tenu de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité affichées sur le lieu de formation. Les comités organisateurs s'assureront de l'affichage clair et accessible de ces consignes. En cas d'accident ou d'incident, le participant doit immédiatement en informer le formateur responsable et le pôle formation par mail à formation@ffdanse.fr

Article 8- Interdiction de fumer et de consommer des substances illicites

Il est strictement interdit de fumer dans les lieux de formation ou à proximité immédiate, conformément à la législation en vigueur. La consommation d'alcool ou de substances illicites est strictement prohibée et entraîne une exclusion immédiate.

Article 9- Protection des données et droit à l'image

Les participants acceptent que des images ou vidéos puissent être prises durant la formation à des fins de communication par la FFDanse, sauf opposition écrite préalable.

Article 10- Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques diffusés et distribués lors des formations sont protégés par la législation sur le droit d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou usage commercial sans autorisation expresse préalable de la FFDanse est formellement interdite et sanctionnable.

Article 11- Sanctions disciplinaires

En cas de manquement au présent règlement intérieur, la FFDanse peut appliquer des sanctions allant de l'avertissement verbal ou écrit jusqu'à l'exclusion définitive de la formation, sans remboursement.

Article 12- Diffusion du règlement

Le présent règlement intérieur est remis à chaque participant lors de l'inscription à la formation. L'inscription vaut acceptation pleine et entière de ce règlement.

Maj 16/04/2025